

# CATALOGUE DE FORMATION

## ***DEVELOPPEMENT DURABLE***

1<sup>er</sup> semestre 2009





# PLANNING DES FORMATIONS

MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
D 1		M 1	DDPME0902	V 1		L 1	
L 2		J 2		S 2		M 2	
M 3		V 3	DDPME0903	D 3		M 3	
M 4		S 4		L 4		J 4	
J 5		D 5		M 5		V 5	
V 6		L 6		M 6		S 6	
S 7		M 7		J 7		D 7	
D 8		M 8		V 8		L 8	DDG0901
L 9		J 9		S 9		M 9	
M 10		V 10		D 10		M 10	
M 11		S 11		L 11		J 11	
J 12		D 12		M 12		V 12	
V 13		L 13		M 13		S 13	
S 14		M 14		J 14		D 14	
D 15		M 15		V 15	DDG0901	L 15	DDPME0901
L 16		J 16		S 16		M 16	
M 17		V 17		D 17		M 17	DDPME0902
M 18		S 18		L 18		J 18	
J 19		D 19		M 19		V 19	DDPME0903
V 20		L 20		M 20		S 20	
S 21		M 21		J 21		D 21	
D 22		M 22		V 22		L 22	
L 23		J 23		S 23		M 23	
M 24		V 24	DDG0901	D 24		M 24	
M 25		S 25		L 25	DDCT0901	J 25	
J 26	DDCT0901	D 26		M 26		V 26	
V 27		L 27		M 27		S 27	
S 28		M 28		J 28		D 28	
D 29		M 29		V 29		L 29	
L 30	DDPME0901	J 30		S 30		M 30	
M 31				D 31			

**Cycle « Tout public » :**

DDG0901 Introduction et perspectives du développement durable

**Cycle « PME/PMI » :**

DDPME0901 Déploiement d'une politique de développement durable

DDPME0902 L'engagement dans le développement durable – Guide SD 21000

DDPME0903 Rapport développement durable et performance

**Cycle « Collectivités territoriales » :**

DDCT0901 Le développement durable dans le secteur public – Agenda 21





# PROGRAMME DE FORMATION

## Cycle « Tout public » :

DDG0901

### **INTRODUCTION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 1 journée – Bordeaux – Trois sessions : 24 avril, 15 mai, 8 juin 2009**

1. L'historique du développement durable
2. Les enjeux stratégiques et opérationnels
3. La réglementation du développement durable
4. Les risques opérationnels de la gouvernance
5. La création de valeur et capital de réputation

## Cycle « PME/PMI » :

DDPME0901

### **DEPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2 journées – Bordeaux- Deux sessions : 30 & 31 mars, 15 & 16 juin 2009**

1. Les outils et la coordination d'une mise en place réussie
2. Les principes du management de la qualité applicables au développement durable
3. Les PME/PMI qui ont réussi
4. Le système de mesure :
  - Interne – Les indicateurs :
    - Performance économique
    - Performance environnementale
    - Performance sociale
    - Santé et sécurité des consommateurs
  - Externe – Le rapport RSE, la GRI
5. Elaboration d'un plan d'actions concret selon les besoins de votre entreprise

DDPME0902

### **L'ENGAGEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE – GUIDE SD 21000 2 journées – Bordeaux – Deux sessions : 1 & 2 avril, 17 & 18 juin 2009**

1. Définition du concept et ses limites
2. La norme SD 21000
3. Les bonnes pratiques d'entreprise
4. Les indicateurs :
  - Indicateurs sociaux
  - Indicateurs économiques
  - Indicateurs environnementaux
5. La communication en développement durable





DDPME0903

## **RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE ET PERFORMANCE 1 journée – Bordeaux – Deux sessions : 3 avril, 19 juin 2009**

1. Causalités entre performance sociétale et performance financière
2. L'organisation à mettre en place
3. Les cinq familles d'enjeux
4. Dix principes pour fonder une mesure de performance
5. Construire un système d'indicateur de mesure
6. La mise en œuvre des indicateurs

## **Cycle « Collectivités territoriales »**

DDCT0901

## **LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR PUBLIC – AGENDA 21 2 journées – Bordeaux – Deux sessions : 26 & 27 mars, 25 & 26 mai 2009**

1. Dates clés du développement durable
2. Actions menées par le gouvernement français
3. Le Grenelle de l'Environnement
4. Dix facteurs clés vers le développement durable
5. Matrice d'évaluation des parties prenantes
6. Les principes du Pacte mondial
7. L'Agenda 21 :
  - Un processus de l'amélioration continue
  - Principe de Précaution
  - Principe de Prévention
  - Principe de Participation
  - Principe de Responsabilité
  - Solidarité entre Territoires
  - L'Équité entre Générations, Groupes Sociaux et Territoires
8. Les 8 orientations Fondamentales de la démarche :
  - L'exemplarité de la collectivité locale
  - Gestion raisonnée des ressources naturelles et des déchets
  - Aménagement du Territoire – Maîtrise de la consommation d'espace
  - Développement social et culturel équitable et solidaire
  - Modification des modes de consommation et de la production
  - Développement des transports propres et d'une mobilité durable
  - Solidarité internationale et coopération décentralisée
  - Démocratie participative





# L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

## Responsable du cycle

**Madame Chantal PEYSSARD BROUSSARD**

(c.broussard@abras-strategie.com)

Co-fondatrice de la société Abras Stratégie, spécialiste dans le pilotage des actions de formation en organisation et management pour les Collectivités Territoriales.

## Formateur

**Madame Régina COSTA**

Professeur à l'ESAM Paris, consultante, experte en Développement Durable et RSE.

## Renseignements / Inscriptions :

**Monsieur Jean-Philippe BROUSSARD**

(jp.broussard@abras-strategie.com)

Co-fondateur de la société Abras Stratégie, responsable de la coordination, suivi administratif : renseignements, informations et inscriptions.

## Gestion commerciale :

**Monsieur Gilles GROJANT**

(g.grojant@abras-strategie.com)

Consultant en charge du développement commercial.





## TARIF

CODE	INTITULE	DUREE	COUT H.T.
DDG0901	Introduction et perspective du développement durable	1 jours	250,00
DDPME0901	Déploiement d'une politique de développement durable	2 jours	475,00
DDPME0902	L'engagement dans le développement durable – Guide SD 21000	2 jours	475,00
DDPME0903	Rapport développement durable et performance	1 jours	250,00
DDCT0901	Développement durable dans le secteur public – Agenda 21	2 jours	475,00

### Offre exceptionnelle de lancement :

**Générale** : 5 % de réduction pour 3 inscriptions d'une même organisation.

**Spéciale PME/PMI** : Si vous souhaitez vous inscrire au cycle complet (DDPME0901, 02 et 03), vous bénéficiez de 5 % de remise supplémentaire sur le montant globale de l'inscription.

## RESERVATIONS / INSCRIPTIONS

Les formations se déroulent à **Bordeaux** (9 rue de Condé, proche de la Place des Quinconces).

Pour toutes réservations et inscriptions, nous vous remercions de nous retourner le bulletin joint à ce catalogue à :

**ABRAS STRATEGIE**  
La Forge  
Route d'Auros  
33210 LANGON

Pour toutes demandes d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : **06.76.13.74.33**

Courriel : **g.grojant@abras-strategie.com**



# BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner à : ABRAS STRATEGIE- La Forge - Route d'Auros - 33210 LANGON**

Inscription en tant que :

Société   
  Collectivités territoriales   
  Particuliers   
  Autres, précisez : .....

1/ Vos coordonnées :

Mme  Mlle  M. ....

Fonction : .....

Société / Collectivité : .....

Adresse : .....

Téléphone :

Mobile :

Courriel : .....@.....

2/ Votre inscription :

CYCLES	STAGES	DATES	NBRE	PRIX	TOTAL
Tout public	DDG0901	<input type="checkbox"/> Ven. 24 avril		250,00	
		<input type="checkbox"/> Ven. 15 mai		250,00	
		<input type="checkbox"/> Lun. 8 juin		250,00	
PME/PMI	DDPME0901	<input type="checkbox"/> Lun. 30 & mar. 31 mars		475,00	
		<input type="checkbox"/> Lun. 15 & mar. 16 juin		475,00	
	DDPME0902	<input type="checkbox"/> Mer. 1 & jeu. 2 avril		475,00	
		<input type="checkbox"/> Mer. 17 & jeu. 18 juin		475,00	
	DDPME0903	<input type="checkbox"/> Ven. 3 avril		250,00	
<input type="checkbox"/> Ven. 19 juin			250,00		
CYCLE COMPLET		<input type="checkbox"/> Semaine du 30 mars au 3 avril		1 140,00	
		<input type="checkbox"/> Semaine du 15 au 19 juin		1 140,00	
Collectivités territoriales	DDCT0901	<input type="checkbox"/> Jeu. 26 & ven. 27 mars		475,00	
		<input type="checkbox"/> Lun. 25 & mar. 26 mai		475,00	
<b>TOTAL</b>					
<b>Remise 5% pour 3 inscriptions d'une même organisation</b>					
<b>MONTANT TOTAL</b>					

Les frais d'inscription incluent les documentations remises en session.

Nos prestations de formations ne sont pas soumises à la TVA, les frais d'inscription s'entendent nets.

**Le règlement du montant total des frais d'inscription sera considérée comme effective uniquement à réception du règlement.**

Si vous souhaitez que le règlement soit effectué par un OPCA, veuillez l'indiquer explicitement sur ce bulletin.



## CGV

### Conditions Générales de Vente

#### Définitions :

- Stage inter-entreprises : stages sur catalogue réalisés dans nos locaux ou dans les locaux mis à disposition par ABRAS STRATEGIE.

- Stage intra-entreprises : Stages réalisés sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe.

#### I. Objet et champ d'application :

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de prestations qui prévalent sur tout autre document.

#### II. Documents contractuels, inscription :

- Pour les stages inter-entreprises : à réception de la demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin d'inscription par e-mail à notre adresse sur le site [contact@abras-strategie.com](mailto:contact@abras-strategie.com) ou par courrier aux coordonnées suivantes : ABRAS STRATEGIE, La Forge, Route d'Auros, 33210 LANGON, Téléphone : 05.56.63.11.95, ABRAS STRATEGIE vous fera parvenir une facture pro-forma qui tient lieu de convention de formation signée.

- Pour les stages intra-entreprises : une facture d'acompte est adressée dès la prise de commande, ainsi que des factures complémentaires mensuelles émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

La demande d'inscription à un stage ou une conférence n'est enregistrée qu'après réception et encaissement par ABRAS STRATEGIE de la totalité du règlement de la prestation concernée.

- Une convocation est adressée à l'intéressé au plus tard sept jours avant la formation ; elle précise les horaires, le lieu et les moyens d'accès. Elle vous sera demandée dès votre arrivée sur le lieu de la formation.

- Vous êtes invité (e), sur les lieux de la formation, à signer une liste d'émargement nécessaire à l'établissement d'une attestation de présence expédiée sous quinzaine après la formation.

#### III. Prix, facturation, et règlements :

Tous nos prix sont indiqués nets de taxes pour chaque programme de stage. La société ABRAS STRATEGIE, en tant qu'organisme de formation, bénéficie d'une exonération de TVA.

Nos tarifs sont forfaitaires. Ils comprennent la documentation pédagogique remise durant la formation. Ils ne comprennent pas les frais de transport et d'hébergement éventuels. Les

déjeuners, les petits-déjeuners d'accueil, les pauses-café et les frais de restauration éventuels sont compris dans le prix de la prestation.

Le règlement du prix de la formation doit être intégralement effectué par chèque à l'ordre d'ABRAS STRATEGIE ou par virement au moment de l'inscription.

Tout stage auquel le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est dû en totalité.

- Pour les stages inter-entreprises et groupes : l'acceptation par ABRAS STRATEGIE étant conditionnée par le règlement intégral de la prestation facturée avant son commencement, ABRAS STRATEGIE se réserve le droit de disposer librement des places, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts. Les factures sont payables sans escompte et à l'ordre d'ABRAS STRATEGIE à réception.

- Pour les stages intra-entreprises : en fonction des besoins que l'entreprise aura présentés et détaillés à ABRAS STRATEGIE, il sera établi un document contractuel précisant notamment les modalités de réalisation de cette prestation, la durée du stage, le nombre d'intervenants et d'animateurs, le prix et ses modalités de paiement ainsi que les conditions de déroulement du stage.

L'acceptation d'ABRAS STRATEGIE est conditionnée par le règlement d'un acompte de 30% qui est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à ABRAS STRATEGIE si le participant renonce à la formation.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations conformément aux conditions définies préalablement. En cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, ABRAS STRATEGIE se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

#### IV. Demande de prise en charge par un OPCA :

Si le participant souhaite faire une demande de prise en charge par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient d'en faire la demande avant le début de la formation et de s'assurer de sa bonne fin.

ABRAS STRATEGIE s'engage à vous fournir la totalité des documents et des justificatifs à sa disposition afin de faire aboutir votre demande.

#### V. Pénalités de retard :

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le participant de

pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal (C.com.art.441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le participant qu'elles ont été portées à son débit.

#### VI. Refus de commande :

Dans le cas où un participant s'inscrirait à un stage ABRAS STRATEGIE sans avoir procédé au paiement de la ou des commande(s) précédente(s), ABRAS STRATEGIE pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le participant puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### VII. Conditions d'annulation et de report :

Pour les stages inter-entreprises : les annulations formulées par écrit par le stagiaire donneront lieu à un remboursement de la totalité déduction faite de 15% de frais de dossier si elles sont reçues 10 jours francs ouvrables avant le début du stage.

Passé ce délai, la totalité du montant de la participation sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les stages intra-entreprises : si une annulation intervient moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, ABRAS STRATEGIE facturera la totalité de la formation à titre de dédit.

ABRAS STRATEGIE se réserve le droit d'annuler une formation, cinq jours ouvrés avant la date de début du stage, si le nombre des participants à cette formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

ABRAS STRATEGIE se réserve la possibilité de reporter un stage. Elle en informe alors le participant cinq jours ouvrés avant le début du stage. Aucune indemnité ne sera versée en raison du report.

#### VIII. Suspension – résiliation :

En cas d'inexécution par le co-contractant de ses obligations de paiement, ABRAS STRATEGIE se réserve le droit de suspendre sans délai l'exécution des obligations contractuelles jusqu'à complet paiement de l'arriéré.

ABRAS STRATEGIE se réserve le droit de résilier le contrat pour toute inexécution des obligations découlant des présentes Conditions Générales de Vente huit jours après une mise en demeure restée sans effet et de réclamer, à titre d'indemnité forfaitaire, l'intégralité du paiement des sommes dues.

#### IX. Remplacement :

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, au minimum 48h avant le début de la formation.

#### X. Informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le participant à ABRAS STRATEGIE en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'ABRAS STRATEGIE pour les besoins des dites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le participant peut écrire à ABRAS STRATEGIE pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier ABRAS STRATEGIE.

#### XI. Renonciation :

Le fait pour ABRAS STRATEGIE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces clauses.

#### XII. Loi applicable :

Les présentes Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre ABRAS STRATEGIE et les participants à ses stages relèvent de la Loi française.

#### XIII. Attribution de compétences :

Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à l'interprétation, la formation ou l'exécution des contrats conclus entre ABRAS STRATEGIE et les personnes physiques ou morales agissant dans le cadre de leur activité professionnelle, le Tribunal de Commerce de Bordeaux, sauf à ce que ABRAS STRATEGIE ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des cocontractants puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

#### XIV. Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par ABRAS STRATEGIE à son siège social à La Forge, Route d'Auros, à LANGON (33210).